

OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES
Service Afrique

Mar. 821/rie

Berne, le 15 avril 1993

Délégation économique suisse au Maroc (27.3.-1.4.1993)

3. Compte rendu entretien avec le Ministre des Finances, Mohamed Berrada, le 31 mars 1993¹

A l'occasion de cette visite, un accord pour éviter la double imposition entre la Suisse et le Maroc a été signé par le Ministre des Finances Berrada et l'Ambassadeur Imboden.

Selon M. Berrada (B.), les échanges commerciaux entre nos deux pays sont inférieurs aux possibilités. La Suisse est un marché géostratégique fondamental d'ouverture vers d'autres pays européens. Pour les investissements, c'est le cadre macro-économique qui compte mais aussi la stabilité socio-politique. B. rappelle le renforcement du processus démocratique au Maroc (des élections parlementaires se tiendront le 25 juin). Le Maroc a aussi beaucoup investi dans la formation (30% du budget) et le pays dispose aujourd'hui d'une main d'oeuvre qualifiée. D'autre part, le pays dispose de terrains et d'avantages fiscaux.

Dès 1983, le Maroc a demandé le rééchelonnement de sa dette extérieure. Les efforts d'ajustement avec l'aide du FMI ont eu des effets positifs. La gestion des finances publiques a été importante. A fin 1992, le déficit du trésor atteignait 1,7%. Le système fiscal correspond à celui de l'Europe : TVA, impôt général sur le revenu et impôt sur les sociétés.

En 1993, les récoltes agricoles seront au plus bas et atteindront le même niveau qu'en 1992 qui a été très bas en raison des problèmes de sécheresse. Le commerce extérieur a été libéralisé, il y a eu réforme fiscale et libéralisation des changes. Tous les produits à l'importation ont été libéralisés et les opérations ont été déléguées aux banques. Le taux maximum des droits est aujourd'hui de 35%.

Le Maroc a rempli les conditions de l'article VIII FMI en introduisant la convertibilité du dirham. La convertibilité totale sera introduite dans un délai proche. Les entreprises publiques seront rationalisées, assainies et privatisées, les monopoles abolis, par exemple dans les télécommunications ou la production d'énergie électrique. Le secteur financier sera assaini et une nouvelle loi bancaire proche du système européen sera adoptée. La réforme de la bourse est prévue. Le déficit a pu être réduit. L'inflation, qui était encore de 8% en 1991 a été réduite à 3,9% en 1992. B. dit que le programme appliqué en 1983 avec le FMI a été une chance. A ce moment, le Maroc n'avait plus de réserves de devises pour le paiement de sa dette extérieure. Aujourd'hui, il dispose de réserves équivalant à 5 mois 1/2 d'importations. B. dit que dans beaucoup de pays, le FMI est critiqué, mais selon lui il n'existe pas

1. Délégation suisse : ensemble de la délégation selon liste en annexe



d'autre politique que celle du FMI. Les résultats de cette politique ont été positifs sur la croissance qui a atteint un taux moyen de 5% par an ces derniers cinq ans (sauf en 1992), contre un taux de croissance démographique de 1,9%. Le déficit du trésor s'est réduit, de sorte que plus de ressources sont disponibles pour d'autres secteurs. En 1985/86, les flux de capitaux étrangers étaient de 80 mio \$US et en 1992, ils étaient de 530 mio \$US correspondant aux deux tiers du déficit de la balance des paiements.

En ce qui concerne l'Europe, B. a déclaré que cette dernière ne pouvait envisager son développement que si son voisinage (notamment le Maghreb) se développe également. Il imagine un développement en vol d'oie où un pays tire les autres (l'Europe). Le Maroc est également intéressé à voir l'Europe de l'Est se développer. Pour éviter les migrations, il faut fixer les populations en créant les conditions de travail adéquates. Pour cela, il est nécessaire que les marchés soient ouverts, bien plus que l'aide financière. Selon B., il y a de moins en moins de coordination entre les pays industrialisés qui respectent de moins en moins le principe de l'ouverture. Le déficit du trésor que connaissent les pays industrialisés épongent l'épargne mondiale au détriment des pays de l'Est ou d'autres pays tel le Maroc. La fermeture se fait sentir sur les secteurs comme la pêche ou l'agriculture et demain ce sera le tour des produits industrialisés. B. aimerait passer le message aux pays industrialisés de coordonner leurs politiques économiques et d'avoir une vision, qui est en train de disparaître, de l'interdépendance des relations. B. ajoute que le tissu industriel marocain est flexible et qu'il existe des possibilités d'investissement si l'on sait choisir le bon moment.

L'Ambassadeur Imboden (imb) rappelle que la Suisse est le troisième investisseur parmi les pays OCDE au Maroc et que les échanges commerciaux ont connu une évolution favorable et que le déficit commercial du Maroc est en baisse. Il explique la politique économique extérieure de la Suisse qui recherche la diversification dans ses relations. Il dit que la Suisse est un partenaire intéressant pour le Maroc. La Suisse est en Europe mais pas dans la CE. Il y a un intérêt pour les petits pays à ce que la CE ne devienne pas un ensemble trop grand. La Suisse en tant que petit pays a également un intérêt pour la conclusion rapide de l'Uruguay Round du GATT. Elle a d'ailleurs envoyé avec d'autres pays une lettre au GATT à ce sujet. Imb ajoute que les investisseurs suisses de par leur présence au Maroc démontrent la confiance qu'ils ont dans ce pays, que ce soit des multinationales ou des PME.

La délégation suisse a par ailleurs attiré l'attention du Ministre Berrada sur l'accès au marché marocain de produits horlogers suisses et sur la politique tarifaire relative aux filés synthétiques en remettant deux aides-mémoires sur ces sujets (en annexe). B. a indiqué que les droits pour les produits horlogers avaient connu une nouvelle baisse, atteignant aujourd'hui 35% et a souhaité que la Suisse investisse pour une production dans l'horlogerie.

A i d e - m é m o i r eAccès au marché marocain des produits horlogers suisses

La délégation économique suisse au Maroc (27.3 - 1.4.1993) salue la volonté des Autorités marocaines de poursuivre la libéralisation du régime d'importation des produits horlogers et observe avec satisfaction les mesures constructives qui ont déjà été prises, notamment l'abandon de l'autorisation préalable d'importation.

L'industrie suisse regrette cependant le niveau élevé, dans une comparaison internationale, des droits de douane applicables aux produits horlogers, qui varient selon la position douanière de 22,5 % à 40 %. Ainsi, les prélèvements totaux (droit de douane, prélèvement fiscal à l'importation et taxe à la valeur ajoutée) s'élèvent de 60,65 % à 81,475 %. Au surplus, les exportateurs d'articles en métaux précieux doivent s'acquitter d'un supplément de poinçonnage correspondant à DH 0.30 par gramme.

Le niveau élevé de ces taxes douanières constitue un obstacle majeur qui décourage la prospection du marché marocain par des entreprises suisses et favorise les activités de contrebande, au détriment des exportateurs, du commerce local et des Autorités douanières et fiscales du Royaume du Maroc.

Les Autorités suisses expriment dès lors instamment le voeu que, dans la perspective de la poursuite des efforts de libéralisation du commerce extérieur, les Autorités marocaines accordent une attention particulière à cette question et qu'elles réduisent rapidement et substantiellement les obstacles à l'importation des produits horlogers.

A i d e - m é m o i r ePolitique tarifaire relative aux filés synthétiques

La délégation économique suisse au Maroc (27.3 - 1.4.1993) souhaite attirer l'attention des Autorités du Royaume du Maroc sur les difficultés que rencontre l'industrie textile suisse lors de l'exportation de filés en polyester au Maroc.

Jusqu'au dernier trimestre 1992, le droit de douane marocain applicable aux filés synthétiques s'élevait (position douanière no. 5101.21) à 22 % ad valorem. Durant le quatrième trimestre 1992, alors qu'une nouvelle fabrique se lançait dans la production de filés en polyester partiellement étirés (POY), ce droit de douane a été augmenté à 33 % ad valorem, ce qui correspond à une majoration de presque 50 %. Cette hausse représente pour l'industrie textile suisse une aggravation sensible des conditions d'exportation à destination du Maroc.

Un second obstacle important aux exportations suisses au Maroc de filés synthétiques réside dans le fait que la base de calcul de la valeur douanière des marchandises n'est pas le prix facturé par l'exportateur suisse, mais le prix fixé par le producteur indigène, prix qui peut être jusqu'à 50 % supérieur au prix suisse. La hausse des tarifs douaniers et l'application de cette base de calcul pour déterminer la taxe douanière entraînent des charges douanières qui sont jusqu'à deux fois plus lourdes qu'auparavant et qui s'élèvent à presque 50 % de la valeur réelle des marchandises.

Cette politique douanière porte préjudice aux exportations suisses de textiles à destination du Royaume du Maroc; elle désavantage également les fabricants marocains de filés synthétiques, qui, en raison du manque de confrontation avec la concurrence internationale, voient leur capacité concurrentielle diminuer.

La Suisse demande dès lors que les Autorités marocaines compétentes réintroduisent la précédente taxe douanière applicable aux filés synthétiques de 22 % ad valorem et qu'ils adoptent comme base de calcul des droits de douane la valeur facturée des marchandises.